

# Dossier d'inscription

Concours d'entrée

**Institut de Formation**  
**Aide – Soignant(e)**

Cursus complet

Rentrée janvier 2019

**I.F.A.S.**

**Institut de Formation Aide – Soignant(e)**

88 Avenue de Bassens

73000 BASSENS

04 79 60 25 25

lfas.gretasavoie@ac-grenoble.fr

Cadre réservé à l'IFAS :

Ecrit :

Oral :

**Photo d'identité**

**A coller ici**

**Fiche de candidature :  
CURSUS COMPLET**

**Rentrée de Janvier 2019 –IFAS Saint Jean-de-Maurienne**

*A COMPLETER ET A RETOURNER AVEC LE DOSSIER DE CANDIDATURE*

NOM (Nom de jeune fille) : \_\_\_\_\_ EPOUSE : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de Naissance : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

 (obligatoire) : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

***Cocher la case qui correspond à votre situation***

**Inscription à l'épreuve écrite et à l'épreuve orale**

**Inscription à l'épreuve orale**

***Cocher selon votre situation et joindre obligatoirement les photocopies des justificatifs***

Titulaire d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le système de formation initiale ou continue français. Citer lequel : \_\_\_\_\_

Titulaire d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.  
Citer lequel : \_\_\_\_\_

Titulaire d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.  
Citer lequel : \_\_\_\_\_

Titulaire d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.  
Citer lequel : \_\_\_\_\_

Titulaire d'une attestation d'une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

**INSTITUT DE FORMATION  
D'AIDE-SOIGNANT**  
GRETA Savoie  
88 avenue de Bassens  
73000 BASSENS

Timbre  
A coller  
ici



Merci de compléter le cadre ci-dessus avec vos noms prénom  
et adresse complète.

---

Pour les candidats qui téléchargent le dossier par INTERNET,  
Joindre ce coupon en collant les 2 feuillets recto-verso (page 3 et 4)

Timbrez et inscrivez votre adresse

**Le non-respect des consignes énoncées ci-dessus verra le coupon réponse non renvoyé**

**Nous vous informons de :**

- La réception de votre dossier d'inscription au concours d'entrée de Janvier 2019 à l'Institut de Formation d'Aide-Soignant du GRETA Savoie à Saint Jean-de-Maurienne-**
  
- L'enregistrement de vos frais de dossier.**
  
- Votre dossier n'a pu être enregistré car votre dossier est incomplet**  
**Pièces manquantes : .....**

*LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT*

---

## I.F.A.S.

Institut de Formation Aide – Soignant(e)

88 Avenue de Bassens

73000 BASSENS

04 79 60 25 25

lfas.gretasavoie@ac-grenoble.fr

Nombre d'élèves admis en cursus intégral après les épreuves de sélection :  
18 élèves dont 02 élèves titulaires du BAC Professionnel SAPAT ou ASSP et agents des services hospitaliers inclus.

## INSCRIPTION, ADMISSIBILITE, ADMISSION 2019

### 1 - INSCRIPTIONS 2019

**Du 14 Mai 2018 au 07 septembre 2018**

Dans le département de la Savoie, pour ce concours d'entrée, les instituts se regroupent pour l'organisation de l'épreuve écrite d'admissibilité.

- Le dossier d'inscription est à retirer :  
Au GRETA SAVOIE – 88 Avenue de Bassens – 73000 CHAMBERY  
Du lundi au jeudi de 8h15 à 12h00 et de 13h15 à 17h15 - le vendredi de 8h15 à 12h00
- Il peut vous être envoyé par courrier si vous en faites la demande au 04 79 60 25 25.  
(Joindre une enveloppe de format A4 timbrée à 1,79 Euros à votre adresse)
- Il peut être téléchargé sur le site du Greta Savoie : [www.gretasavoie.com](http://www.gretasavoie.com)
- Le dossier est à retourner au GRETA SAVOIE – 88 Avenue de Bassens – 73000 BASSENS exclusivement aux dates et horaires d'ouverture ou par courrier, cachet de la poste faisant foi.
- **Date limite du dépôt des dossiers :**  
**Vendredi 07 septembre 2018 à 16h00**

L'ensemble des dossiers sera examiné après la clôture des inscriptions.

- 1. Aucun dossier ne sera délivré ou accepté hors des limites.**
- 2. Tout dossier mal affranchi sera systématiquement refusé.**
- 3. Tout dossier incomplet sera rejeté.**
- 4. Pour se présenter aux épreuves de sélection, il est nécessaire de remplir les conditions réglementaires (cf. document joint : conditions réglementaires).**

## **2 - LES EPREUVES**

### **2.1 - Epreuve écrite d'admissibilité**

Elle se décompose en 2 parties :

- a) A partir d'un texte de culture générale ainsi que d'un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social ; le candidat doit :
- dégager les idées principales du texte
  - commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum.

Cette partie a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat. Elle est notée sur 12 points.

- b) Une série de dix questions à réponse courte :
- cinq questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine,
  - trois questions portant sur les quatre opérations numériques de base,
  - deux questions d'exercices mathématiques de conversion.

Cette partie a pour objet de tester les connaissances du candidat dans le domaine de la biologie humaine ainsi que ses aptitudes numériques. Elle est notée sur 8 points.

Les candidats doivent obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 pour être déclarés admissibles.

### **2.2 - Epreuve orale d'admission**

Elle consiste en un entretien de 20 minutes avec un jury, précédé de 10 minutes de préparation. Elle se divise en 2 parties :

- a) **Présentation d'un exposé** à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponses à des questions.

Cette partie notée sur 15 points vise à tester les capacités d'argumentation et d'expression orale du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation.

- b) **Discussion avec le jury** sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant.

Cette partie notée sur 5 points est destinée à évaluer la motivation du candidat.

Cette épreuve est notée sur 20 points.

Une note inférieure à 10 sur 20 est **éliminatoire**.

## CALENDRIER DES EPREUVES

<b>Epreuve écrite d'admissibilité</b>	<b>Mercredi 26 septembre 2018</b>
A l'IFSI du Centre Hospitalier Métropole Savoie 740 Faubourg Maché - 73000 CHAMBERY Une convocation écrite vous sera adressée dans les 15 jours précédant l'épreuve	

<b>Epreuve orale d'admission</b>	<b>Octobre / novembre 2018 date à définir</b>
Epreuve organisée par chacun des I.F.A.S. Une convocation écrite vous sera adressée.	

### 2.3 - Cas particuliers

#### Les Agents des Services Hospitaliers Qualifiés de la fonction publique hospitalière

Les Directeurs des Etablissements doivent fournir à l'Institut, le nombre de candidats qu'ils désirent envoyer en formation.

## 3 - LES RESULTATS

<b>Admissibilité</b> Après décision du jury de l'épreuve	<b>Octobre 2018</b>
<b>Admission</b> Après décision du jury final	<b>Novembre 2018</b>

Les dates restent à définir, elles seront communiquées ultérieurement.

- Pour ces deux séries d'épreuve, les listes seront affichées dans les Instituts de Formation et accessibles sur le site : [www.gretasavoie.com](http://www.gretasavoie.com).

## **4 - FRAIS D'INSCRIPTION – FRAIS DE SCOLARITE**

- Frais de gestion de dossier : **95,00 Euros**.  
Ces frais sont, comme indiqué, des frais de gestion de dossier et **ne seront en aucun cas remboursés**.
- Frais de scolarité pour l'année 2019 selon statut :

<b>TARIFS de la FORMATION</b>	
<b>Rentrée 2019</b>	
Prise en charge individuelle	8,50 €/h soit 5236 € (pour un parcours complet).
Prise en charge Employeur ou autre organisme (OPCA, OPCACIF...)	13,50 €/h soit 8316 € (pour un parcours complet).
Demandeurs d'emploi ou poursuite de scolarité	Prise en charge du coût de formation possible par la Région Rhône Alpes ou Pôle Emploi sous certaines conditions.
Jeune en poursuite d'études (sorti de l'enseignement initial depuis moins d'un an)	Prise en charge du coût de la formation possible par la région Rhône Alpes.



## **5 - CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

### **Dossier administratif**

- 1 fiche de candidature ci-jointe à remplir **sans oublier de coller la photo d'identité.**
- Le coupon réponse **timbré et complété avec vos nom et prénom et votre adresse.**
- 1 curriculum vitae.
- Une lettre de motivation manuscrite.
- 2 photocopies d'une pièce d'identité (recto/verso) **en cours de validité**, carte d'identité, passeport ou permis de conduire.
- 3 photos d'identité récentes (format officiel 3,5 \* 4,5 photo carte d'identité) **en indiquant vos nom et prénom au verso. (1 collée sur la fiche de candidature + 2 dossier)**
- Les photocopies, **lisibles**, de vos diplômes ou justificatifs de votre niveau scolaire.
- 1 chèque de **95,00 euros** à l'ordre de « *l'agent comptable du GRETA SAVOIE* ».
- 2 timbres au tarif urgent en vigueur. (1 sur le coupon – 1 dossier)

### **Dossier médical**

#### **Uniquement pour les candidats ADMIS**

- 1) Il ne doit pas être envoyé en même temps que le dossier d'inscription.
- 2) Il est à constituer pour tous les candidats admis.
- 3) Il sera à fournir le jour de la rentrée.

#### **ATTENTION**

#### **Conditions réglementaires pour l'admission définitive en formation :**

Le dossier médical **COMPLET** sera demandé le jour de la rentrée.  
Il est donc indispensable d'anticiper sur vos certificats, vaccinations...

Il doit être composé de :

- 1 - Un certificat médical réalisé par un **médecin agréé A.R.S.** (Agence Régionale de Santé de Savoie, selon liste consultable sur le site internet de l'A.R.S.) attestant que :

**« le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ».**


- 2 - Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de la santé. (cf. : document de vaccination joint à la convocation de rentrée). Toutes les dates de vaccinations devront être répertoriées sur ce document. **Aucun autre document ne sera accepté.**

- 3 - Une attestation d'une radio pulmonaire datant de moins 3 mois.



**FORMATION  
AIDE-SOIGNANT(E)**

**LES EPREUVES DU CONCOURS**



Ce dossier est destiné aux candidats au concours d'entrée  
à l'Institut de Formation Aide-Soignant(e)  
du GRETA SAVOIE

## AIDE-SOIGNANT(E)

Le programme de formation d'aide-soignant a pour objectif de permettre à chaque élève d'acquérir des compétences lui permettant de contribuer à une prise en charge globale des personnes, en liaison avec les autres intervenants, au sein d'une équipe pluri-professionnelle en milieu hospitalier ou extrahospitalier et, en tant que de besoin, à leur éducation et à celle de leur entourage.

Au sein de cette équipe, l'aide-soignant contribue à la prise en charge d'une personne ou d'un groupe de personnes dans le cadre du rôle propre de l'infirmier en collaboration avec lui et sous sa responsabilité. L'Aide-Soignant participe dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de la formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Les soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne dans le respect de ses droits et de sa dignité.

### CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION AIDE-SOIGNANT

Arrêté du 22 octobre 2005 modifié par l'arrêté du 21 mai 2014 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

Pour être admis à suivre les études conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, les candidats doivent être âgés **de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.**

**Aucune dispense d'âge** n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

## 1 – L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité.

## 2 - L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

**Se présentent :**

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle délivré dans le système de formation initiale ou continue français.
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.
- Les candidats titulaires du Bac Professionnel SAPAT ou ASSP.
- Les candidats, titulaires d'un titre ou diplôme permettant de suivre la formation en cursus partiel :
- Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 / 20 à l'épreuve d'admissibilité

## 3 - ADMISSION DES AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

Les Agents des Services Hospitaliers Qualifiés de la fonction publique hospitalière réunissant au moins trois ans de fonctions en cette qualité et sélectionnés selon les modalités prévues par leur statut peuvent être admis à suivre la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

## 4 – CONDITIONS SPECIFIQUES – Article 13 bis

Les candidats justifiant d'un contrat de travail avec un établissement de santé ou une structure de soins peuvent se présenter aux épreuves de sélection.

Dans la limite de la capacité d'accueil, le Directeur fixe le nombre de places réservées à ces candidats. **ATTESTATION OBLIGATOIRE DE L'EMPLOYEUR STIPULANT L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL DU CANDIDAT (et non une attestation de prise en charge financière)**

## MODALITES POUR LA RENTREE

Voir document intitulé « Inscription, Admission, Admissibilité 2019 ».

## SCOLARITÉ

Durée de la formation : 12 mois, de Janvier à Décembre 2019

**DATE DE LA RENTRÉE : Lundi 07 Janvier 2019**

## POSSIBILITES D'AIDES FINANCIERES

### **SALARIÉS**

- Promotion professionnelle pour les agents de la fonction publique hospitalière ou les employés du secteur privé : à négocier avec son administration ou son établissement d'origine (plan de formation de l'établissement).
- Aides à la formation dans le cadre du CIF (congé individuel de formation).

### **DEMANDEURS D'EMPLOI**

- Possibilité de prise en charge par Pôle Emploi ou par la région Rhône-Alpes.
- Pour les candidats demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, être sorti du système scolaire initial depuis plus d'un an et inscrit à la Mission Locale Jeunes.
- Pour les candidats demandeurs d'emploi de plus de 26 ans, être inscrit à Pôle Emploi.

### **JEUNES EN POURSUITE D'ETUDES**

- Etre sorti du système d'enseignement initial depuis moins d'un an avant l'entrée en formation et inscrit à la Mission Locale Jeunes.
- Possibilités d'aides à la formation délivrées par la région Rhône-Alpes (contacter le GRETA Savoie à la rentrée 04 79 60 25 25).

